

AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel maryse.cld@globetrotter.net

Cet enregistrement sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie

Mardi 2 février 2021, à 17 h 00, par visioconférence

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (MRC)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum - Ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
3.1	Avis de motion - <i>Règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2021 de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
4	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
4.1						
5	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL					
5.1						
6	SÉCURITÉ					
6.1						
7	TRANSPORT					
7.1						
8	GESTION DES TERRES PUBLIQUES					
8.1						
9	LOGEMENT SOCIAL					
9.1						
10	CULTURE ET PATRIMOINE					
10.1						
11	DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT					
11.1						
12	Période de questions	x			Heure(début) : Heure (fin) :	
13	Levée de la séance			x	Heure (fin):	